



# Journée Internationale des Coopératives

EDITION 2020

**MESSAGE DE LA CONFERENCE PANAFRICAINNE COOPERATIVE  
A  
L'ENDROIT DU MOUVEMENT COOPERATIF AFRICAIN**





Monsieur **Ibrahima NDOUR**  
Secrétaire Exécutif

**Pour le Président du Conseil d'Administration de la CPC,  
Son Excellence Monsieur KLUTSE Kwassi, Ancien Premier  
Ministre du Gouvernement togolais et par délégation**

En ce moment où la Communauté Internationale s'apprête à célébrer le samedi 4 juillet 2020, la 98<sup>ième</sup> Journée Internationale des Coopératives (JIC), dans un contexte particulièrement difficile, marqué par les restrictions imposées par la pandémie du COVID-19, restrictions qui justifient que les Conférences débats, les manifestations grand-public et les foires qu'organisent à l'accoutumée les ministères en charge du mouvement coopératif en lien avec les réseaux nationaux des coopératives ainsi qu'avec les autres partenaires à la promotion des coopératives ne pourront pas se tenir cette fois-ci, la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC) saisit l'occasion pour souhaiter aux coopératives de tous les secteurs d'activités des différents pays d'Afrique ainsi qu'aux ministères en charge du mouvement coopératif dans les 54 pays du continent une excellente journée internationale des coopératives.

Une journée Internationale des coopératives, OUI ! Le jeu en vaut bien la chandelle lorsque l'on sait que de par le monde les coopératives emploient plus de 100 millions de personnes et qu'elles subviennent aux besoins de près de la moitié de la population mondiale. Ce n'est donc pas un effet de hasard que l'Organisation des Nations Unies (ONU) se soit intéressée, depuis décembre 1992, en adoptant une déclaration proclamant le premier samedi du mois de juillet 1995, marquant le centenaire de la création de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), comme Journée Internationale des Coopératives. Depuis lors et pour focaliser les réflexions sur une thématique spécifique du développement des coopératives, l'ONU retient chaque année un thème spécifique de la journée.

La JIC 2020 a pour thème « **coopératives pour action climatique** ». Il s'inscrit dans le renforcement de la contribution des coopératives à l'atteinte du 13<sup>ième</sup> Objectif de Développement Durable (ODD) de l'ONU qui est formulé comme suit «**prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**». Cette thématique vient bien à propos au regard des enjeux de développement des coopératives en Afrique, où plus de 80% des coopératives évoluent dans les secteurs de la production végétale, animale, halieutique et sylvicole donc directement concernées par les effets des changements climatiques.

En prenant la décision d'adresser ce message au mouvement coopératif africain, le Conseil d'Administration (CA) de la CPC, agissant au nom de l'Assemblée Générale de cette organisation panafricaine, voudrait apporter sa modeste contribution à la réflexion sur cette question, des changements climatiques et le rôle des coopératives dans la résilience et le renforcement des capacités d'adaptation de leurs effets. Le CA de la CPC articule ce message autour de trois principaux aspects à savoir : (i) la CPC, comme instrument de promotion du

mouvement coopératif africain ; (ii) l'état des lieux des effets des changements climatiques sur le développement des coopératives en Afrique et (iii) quelques mesures pour le renforcement de la résilience face aux changements climatiques par les coopératives en Afrique.



## **1. La CPC, comme instrument de promotion d'un mouvement coopératif fort et porteur de croissance et de développement en Afrique.**

C'était en octobre 1967, en application de la recommandation n° 127 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de 1966 instituant les coopératives comme moyen de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, que onze (11) pays d'Afrique Saharienne (représentant de l'Etat, des organisations syndicales et des organisations coopératives) se sont réunis pour la première fois en République du Bénin pour mettre sur les fonts baptismaux la Conférence Panafricaine Coopérative avec l'appui du Centre Afro-Américain du Travail (CAAT) et l'Université de Sherbrooke principalement pour la mise en place de l'outil de formation de la CPC alors Centre Panafricain de Formation Coopérative basé à Cotonou au Bénin qui mutera en institut Supérieur panafricain d'économie coopérative et puis en Université Africaine de Développement Coopératif.

Actuellement la CPC compte 20 pays-membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap Vert, les Comores, le Congo, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine (RCA) la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

La CPC a adopté une approche programmatique d'interventions depuis 2000 et se dote de plans décennaux de promotion des coopératives. Le premier avait été adopté à Yaoundé au Cameroun en 2000 dans le cadre de 13ième session de la CPC alors que le deuxième : PADCOOP (Plan d'Action Décennal pour le Développement des Coopératives), fut élaboré dans le cadre des manifestations marquant l'Année Internationale des Coopératives (AIC). L'ONU avait déclaré l'année 2012, année internationale des coopératives, ce plan d'action fut adopté à New York à la faveur des manifestations marquant la clôture de l'AIC et comme unique plan d'action du continent africain en réponse à l'ONU.

## **2. Etat des lieux des effets des changements climatiques sur le développement des coopératives en Afrique.**

Avant de procéder à un sommaire état des lieux des effets des changements climatiques sur les coopératives en Afrique, nous nous proposons de circonscrire ce que l'on désigne par ce vocable ainsi que les effets que ces phénomènes naturels induisent en Afrique.

Les rédacteurs de la stratégie africaine sur les changements climatiques de 2015 considèrent que les changements climatiques le plus souvent observés en Afrique se manifestent par des « fortes températures, la montée du niveau des mers, les changements dans les conditions météorologiques avec des dérèglements des saisons engendrant des inondations ou de longues sécheresses et autres manifestations qui occasionnent souvent des effets néfastes sur la santé humaine, les écosystèmes naturels avec de graves impacts environnementaux, sociaux et économiques ». C'est dire donc qu'au nombre des phénomènes illustratifs des changements climatiques, les experts font souvent allusion aux dérèglements des précipitations, la multiplication d'évènements météorologiques extrêmes (ouragans, inondation, sécheresse, perturbations des saisons, vagues de chaleurs et de froids), la hausse du niveau et l'acidification des océans.

Les causes des changements climatiques selon les experts sont diverses et sont essentiellement liées à l'activité humaine. On peut en citer l'émission des gaz à effet de serre (GES) qui crée des perturbations de l'équilibre atmosphérique engendrant une augmentation des températures sur la terre avec des modifications de ses caractéristiques physiques, chimiques et biologiques. Il est également cité comme cause la déforestation et certaines pratiques néfastes de l'homme comme les feux de brousses.

Ces actions de l'homme qui visent pour l'essentiel l'exploitation des ressources naturelles, le développement industriel et le transport compromettent l'avenir de la planète terre qui doit supporter une population mondiale en pleine croissance. Un tel contraste appelle à une prise de conscience par l'homme dans son œuvre de domestication de la nature pour la satisfaction de ses désirs parfois égoïstes.

Les coopératives africaines, mesdames et messieurs payent de nos jours un lourd tribut aux conséquences des changements climatiques. En effet, à plus de 80% concentrées dans le secteur agricole (production végétale, animale, halieutique) et dans la foresterie, leurs activités ainsi que celles de leurs membres se pratiquent le plus souvent de manière naturelle et rudimentaire :

- La faible irrigation des exploitations pour prévenir les longues périodes de sécheresse toujours préjudiciables aux rendements des cultures ;
- La non-mécanisation des exploitations de l'agriculture familiale qui affectent les rendements des cultures alors qu'à côté des champs des paysans figurent le plus souvent de grandes exploitations industrielles détenues dans la quasi-totalité des cas par des opérateurs économiques expatriés qui se lancent dans les opérations d'accaparement de ses terres et produisent, bien évidemment de manière plus

rentable que les petits producteurs agricoles ;

- La faible utilisation d'intrants de qualité : le matériel végétal, des sujets performants pour l'élevage et des semences performantes pour l'aquaculture par exemple. Ces facteurs d'ordre logistiques réduisent sensiblement des performances de l'activité agricole dont dépendent la majorité des petits producteurs familiaux qui sont dans les coopératives de ce secteur ; Ces défauts constituent également l'expression d'une non adaptation des cultures au changements climatiques ;

- L'absence de mécanisme de gestion des risques agricoles ; les inondations répétées et le développement accru des parasites des cultures affectant dangereusement les rendements et partant les revenus générés par l'activité agricole. La fréquence des épizooties et leurs conséquences très graves, sont aussi l'une des conséquences des changements climatiques qui affectent le sous-secteur de la production animale. Dans le domaine des pêches maritime ou continentale, la faiblesse des captures que l'on enregistre ces dernières années provient entre autres facteurs de la perturbation des écosystèmes aquatiques avec les pollutions multiformes, ce qui ne favorise plus la viabilité de ce sous-secteur, notamment pour la pêche artisanale où la majorité des acteurs évolue dans les organisations coopératives.

Ces caractéristiques non-exhaustives de l'agriculture africaine justifient les contre-performances qu'elle enregistre et leurs conséquences multiples sur les plans de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'aggravation de la pauvreté et le manque d'intérêt à l'activité agricole chez les jeunes qui devraient constituer une main d'œuvre active de cette agriculture. Aujourd'hui l'ensemble de ces facteurs explique dans une mesure significative la forte dépendance de nos pays des produits alimentaires importés. Quelques indicateurs rendent compte des conséquences des contre-performances du secteur agricole en Afrique :

- Aucun pays africain n'a atteint l'autosuffisance alimentaire d'après la FAO ;

- D'après la FAO, 57% de pays africains sont en situation d'insécurité alimentaire ;

- En 2016, le continent africain a dépensé 65,8 milliards \$ dans l'importation de produits alimentaires d'après le Centre de droit commercial pour l'Afrique australe (TRALAC);

Comme l'illustrent les statistiques ci-dessus, de réels défis sont actuellement dressés sur le chemin de l'atteinte des ODD en Afrique. Quelles peuvent-être les mesures de renforcement de la résilience aux changements climatiques par les coopératives en Afrique ?

### **3. Mesures pour le renforcement de la résilience aux changements climatiques par les coopératives en Afrique.**

De par leur nature d'organisations ayant leur ancrage au niveau communautaire, la souplesse des organisations et leur fonctionnement, les coopératives ont toujours démontré leurs capacités de résilience aux différentes situations de crises qui se dressent sur leur chemin. En effet, face à la crise financière des

années 2010, les coopératives ont mieux résisté que les multinationales et des grosses entreprises qui avaient eu d'énormes difficultés à s'y adapter.

C'est pourquoi, il nous paraît indispensable et opportun de proposer au mouvement coopératif africain (les réseaux de coopératives et les Etats à travers les ministères en charge de la promotion des coopératives) des mesures indispensables et urgentes pour le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

### ***3.1. Dans le cadre du renforcement du niveau de prise de conscience des changements climatiques par les acteurs coopératifs notamment des coopératives du secteur agricole et rural.***

Bien que les petits agriculteurs familiaux d'Afrique vivent chaque jour les conséquences des changements climatiques dans le développement de leurs activités économiques, ils n'ont pas tous encore le niveau de prise de conscience devant leur permettre de prendre en compte les mesures de résilience et d'adaptation nécessaires aux conséquences des changements climatiques.

Pour ce faire les Ministères en charge de l'agriculture et du développement rural et de l'environnement en lien avec celui en charge de la tutelle administrative des coopératives devront :

- Réaliser une campagne nationale d'information et de sensibilisation des producteurs en général et des coopérateurs des secteurs les plus concernés (agriculture, agro-industrie, l'artisanat, foresterie, mines, transports etc.) sur les changements climatiques, leurs causes et conséquences ainsi que les mesures d'adaptation à leurs effets ;
- Vulgariser les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques qui ont prouvées leur efficacité. Dans ce cadre, les expériences de succès doivent être documentées et diffusées pour favoriser leur appropriation par tous ;
- Prendre des mesures pour freiner les causes des changements climatiques notamment la déforestation, les pratiques des feux de brousse et l'utilisation des engins et des intrants qui détruisent les écosystèmes et engendrent des déséquilibres dans l'environnement.

Les réseaux de coopératives (Unions, Fédérations et Confédérations) se doivent d'intégrer dans leurs services aux structures affiliées des actions de formations, d'informations et d'éducation sur les changements climatiques, les causes et conséquences et devront envisager en leur direction des actions visant à renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience aux effets des changements climatiques.

Les coopératives qui n'évoluent pas en réseau doivent conformément aux principes coopératifs universels se doter de plan d'éducation, d'information et de formation prenant en compte les actions concernant la maîtrise des changements climatiques de leurs causes et de leurs conséquences.



### ***3.2. En matière de prise en compte des risques des effets résultant des changements climatiques par les acteurs des coopératives en Afrique.***

Certains des effets résultant des changements climatiques sont maîtrisables par les services de recherches, de vulgarisation agricole voire par les producteurs eux-mêmes. Il importe d'inventorier pour chaque filière agricole et pour chaque zone agroécologique (ZAE) les différents risques et leur caractère plausible afin d'engager des recherches pour les prendre en compte. Plus exactement :

- Les services de la recherche agronomique doivent poursuivre et renforcer leurs travaux pour la mise au point pour chaque ZAE du matériel végétatif performant et adapté aux effets des changements climatiques afin de les mettre à la disposition des agriculteurs ;
- Ces services et principalement ceux spécialisés dans la protection des végétaux et la zootechnie devront faire des investigations approfondies sur les populations de parasites des plantes ou des animaux afin de mieux cerner leurs cycles d'apparition pour orienter les firmes productrices d'intrants de lutte contre les parasites des plantes et des animaux pour qu'elles rendent disponibles ces intrants de qualité, respectueux du trinôme "plante-terre-homme" pour un développement humain durable ;
- Les services de la vulgarisation agricole doivent se donner les réflexes nécessaires d'observateurs des données de l'environnement afin d'anticiper sur certains événements naturels préjudiciables au développement des activités agricoles. Ainsi, ils peuvent être en mesure de faire un accompagnement de qualité aux producteurs pour la réussite de leurs activités ;

- Au regard de la fréquence du phénomène d'inondations qui déciment des milliers d'ha de cultures installées, les services du Génie Rural dans les ministères en charge de l'agriculture doivent bien cerner les circuits d'inondation pour conseiller les producteurs et leurs coopératives sur les endroits plus indiqués pour une implantation des périmètres de production ainsi que sur les types de cultures selon les ZAE et la topographie des territoires. Ils peuvent aussi, dans cette même logique, conseiller aux coopératives et leurs membres les mécanismes adaptés de conduite d'eau dans les exploitations à travers l'irrigation.
- Aussi, il est indispensable de disposer d'informations météorologiques de qualité et à tout moment.

### ***3.3. En matière d'action de lutte contre les causes des changements climatiques dans la gestion de l'environnement***

Les causes spécifiques des changements climatiques en contexte africain étant la déforestation, les pratiques néfastes de gestion des ressources naturelles (comme les feux de brousses, l'exploitation minière anarchique), il urge que des mesures appropriées soient prises afin de freiner ces pratiques. Il nous paraît important de proposer les mesures suivantes :

- Que les autorités au plus haut niveau de nos Etats, principalement celles des pays partageant en commun le bassin du Congo (deuxième plus importante réserve forestière du monde), engagent des actions à freiner le rythme actuel de déforestation pour une gestion durable des ressources forestières du continent ;
- En ce qui concerne l'exploitation artisanale des carrières minières, des méthodes d'exploitation préservant la gestion durable de ces milieux devront être inventées en synergie avec les populations autochtones qui doivent mieux que par le passé bénéficier des retombées au plan socio-économique de l'exploitation des ressources de leur terroir ;
- Dans les zones touchées par la déforestation, les savanes et les zones désertique de la sous-région sahélienne, de sérieux programmes de reboisement doivent être conçus et mise en œuvre de concert avec les communautés locales pour la restauration des forêts communautaires. Dans ce cadre, la jeunesse doit être incitée à s'investir sur des chantiers novateurs comme celui de la promotion des coopératives de production forestière articulées sur des essences à forts potentiels économiques, comme les plantes pharmaceutiques- diététiques afin de mieux tirer profit de telles exploitations ;
- Dans la majorité de nos pays et principalement en zone rurale, l'utilisation du bois de feu à des fins domestiques reste encore généralisée en dépit des nombreuses actions de sensibilisation pour freiner cette pratique qui participe à la destruction des forêts surtout dans les zones de savane fortement influencées par la désertification qui avance à grands pas. Il urge de renforcer la sensibilisation des acteurs locaux et surtout de dynamiser les projets de promotion des bois de feu et du biogaz pour couvrir les besoins croissants en la matière.

### **3.4. En matière de coopération institutionnelle pour la préservation de l'environnement**

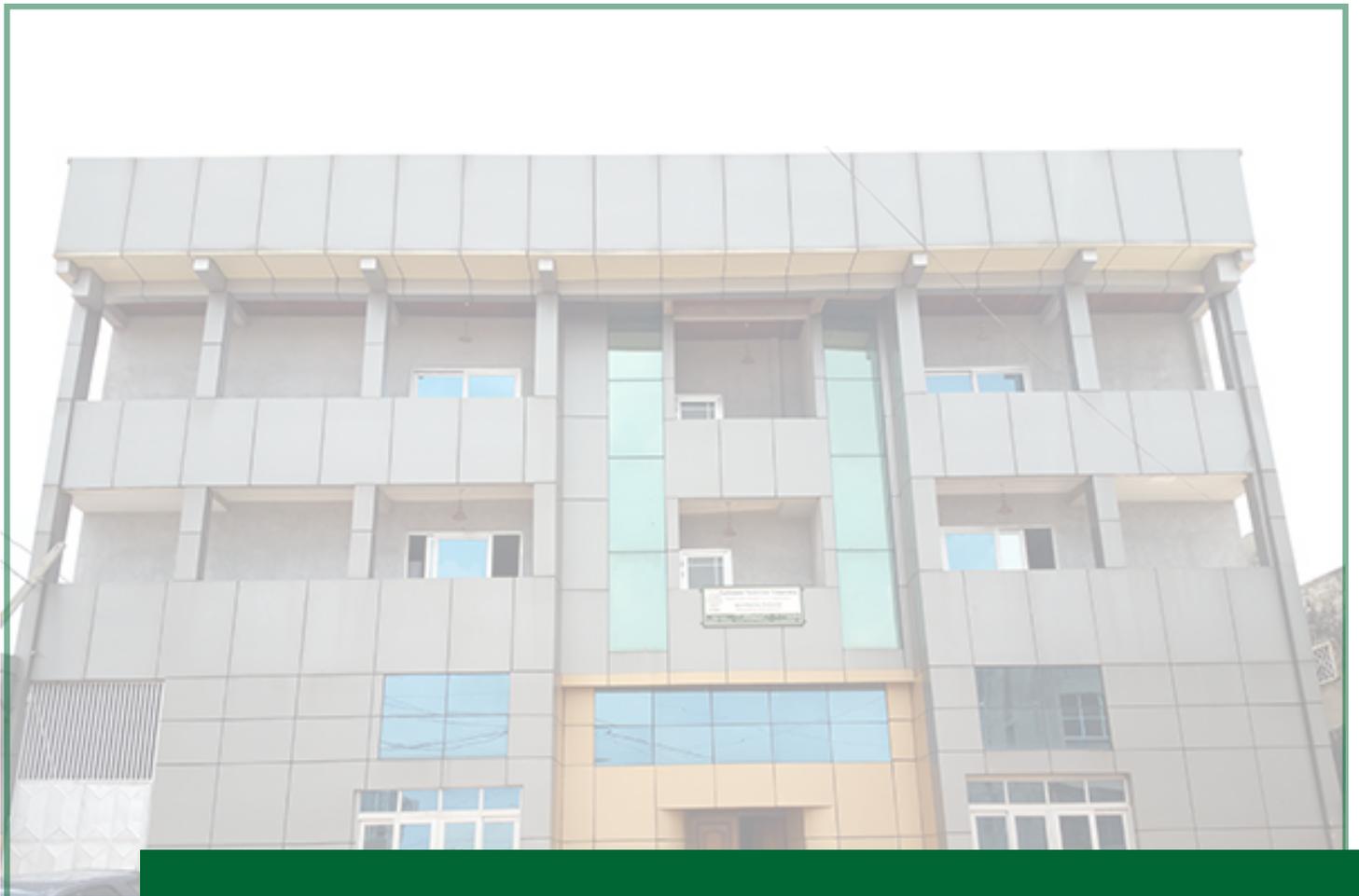
La question de lutte contre les effets des changements climatiques doit, mieux que par le passé, être abordée dans une approche holistique, car elle n'est plus la préoccupation exclusive des institutions spécialisées dans la protection de l'environnement, de la promotion agricole et du développement rural. Elle requiert une pluridisciplinarité tant au niveau local ; national que continental.

- **Au niveau local** : il conviendra d'institutionnaliser le développement de faisceaux de relations entre les services déconcentrés en charge de la protection de l'environnement, de l'agriculture, de la décentralisation et les structures faïtières des coopératives afin de promouvoir les bonnes pratiques de protection de l'environnement, et de résilience aux effets des changements climatiques.
- **Au niveau national** : les réseaux nationaux et institutions de protection de l'environnement qui existent devront s'ouvrir au mouvement coopératif national principalement les structures faïtières nationales afin de promouvoir l'implication de manière durable et effective des coopératives affiliées ainsi que leurs membres aux différentes stratégies nationales de renforcement des capacités et d'adaptation aux effets des changements climatiques. Une telle synergie tient du fait que les réseaux de coopératives avec l'effectif de membres qu'ils mobilisent constituent de véritables canaux d'information et de communication pour un changement de comportement ;
- **Au niveau continental** : les institutions communautaires en charge des questions relatives aux changements climatiques gagneraient en efficacité dans leurs interventions si elles instituaient une plateforme en y intégrant des organisations comme la CPC et la Panafrican Farmers Organization (la PAFO) avec ses différentes organisations sous régionales à savoir l'Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI), le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC), la Southern African Confederation of Agricultural Unions (SACAU) en Afrique australe et Eastern Africa Farmers Federation (AEFF) pour l'Afrique de l'Est. Des actions concertées entre ces différentes organisations permettront à coup sûr d'apporter des réponses intéressantes aux effets résultants des changements climatiques en Afrique.

La Conférence Panafricaine Coopérative remercie l'ONU pour avoir choisi, dans le cadre de cette JIC, d'amener les acteurs coopératifs de par le monde à réfléchir sur cette préoccupante question des changements climatiques, car elle fait partie des enjeux de développement de la planète terre aujourd'hui et demain.

Vive le mouvement coopératif africain au service de la préservation de l'environnement et pour le développement durable en Afrique.  
Nous vous remercions.

Yaoundé le 1<sup>er</sup> Juillet 2020



**Contacts** : Tel: (+237) 222 20 85 99 / 675 44 87 04 / 655 34 24 20  
**Email** : [cpcsecam@yahoo.fr](mailto:cpcsecam@yahoo.fr)    **Site web** : [www.cpc-africoop.org](http://www.cpc-africoop.org)